

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Yveline BONNET, Jacqueline HOUGHTON, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Madame Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX a quitté la séance avant la clôture.

Absents excusés :

Yannis GIRARD, Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE.

Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (Loi sur l'Eau) pour le dragage du port départemental et du chenal de Barneville-Carteret pour les travaux de rechargement en sable sur les communes de Barneville-Carteret et Saint Jean de la Rivière.

La SPL des Ports de la Manche, gestionnaire du port de Barneville-Carteret depuis le 1^{er} janvier 2020 a déposé un dossier « Loi sur l'Eau » en vue de pouvoir effectuer les dragages nécessaires au bon fonctionnement du port et du chenal d'accès.

Par convention entre la commune et la SPL, le sable extrait est déposé en différents sites de la commune : Plage de la Potinière, Dune de Carteret, Plage de Barneville au niveau du Carpe Diem, Plage de Barneville, partie sud, et sur la plage de Saint Jean de la Rivière (entre la rue de la Corderie et la cale d'accès).

L'étude d'impact a été réalisée et l'enquête publique est actuellement en cours et le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 17 mars 2023 ou bien sur le site de la Préfecture par voie dématérialisée : <https://www.registredemat.fr/dragage-barneville>

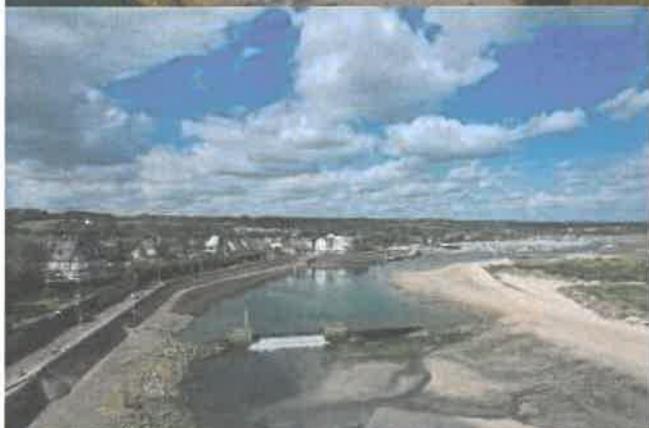
Selon l'article 5 de cet arrêté, le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal des communes de Barneville-Carteret, Saint Jean de la Rivière, Saint Georges de la Rivière, les Moitiers d'Allonne, Port-Bail sur Mer et du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente le flyer édité par la SPL des Ports de la Manche relatif à ces dragages :

Il rappelle qu'il y a deux problématiques, l'extraction du banc de sable et le rechargement sur les plages et le dragage du bassin au moyen d'une drague par clapage.

D'autres ports pratiquent le clapage : Dielette et Granville.

TRAVAUX DE MAINTIEN DES PROFONDEURS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET



À ce titre, il est nécessaire d'assurer une bonne navigabilité, en toute sécurité pour les biens et les personnes sur l'ensemble du port, du bassin à flot jusqu'à l'accès à la mer.

Assurer la sécurité de la navigation

Dans le cadre de sa politique de sécurité des accès nautiques, la SPL des ports de la Manche souhaite réaliser des travaux de maintien des profondeurs dans le bassin à flot et dans le chenal d'accès.

Le port de Barneville-Carteret accueille 16 navires de pêche professionnels, jusqu'à 700 navires de plaisance et le navire à passagers assurant la liaison vers les îles Anglo-Normandes.

Le dragage devient nécessaire pour assurer l'exploitation du port (le bassin historique du port de plaisance n'ayant été dragué qu'une seule fois depuis son ouverture en 1995) et ainsi accueillir au mieux les plaisanciers résidents et plaisanciers de passage venant de plus en plus nombreux, ainsi que les événements nautiques tout au long de l'année.



TRAVAUX DE MAINTIEN DES PROFONDEURS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET

Les travaux de maintien des profondeurs envisagés et réalisés par la SPL des ports de la Manche



La dernière campagne de dragage du bassin à flot a été réalisée en 2008 (soit 13 ans après la création du bassin à flot de plaisance). Un suivi environnemental est prévu avec les services de l'Etat avec des mesures biologiques qui seront réalisées sur les plages comme en mer.

Credit photos: SPL des ports de la Manche - COSO

Deux types de travaux sont prévus pour maintenir les profondeurs nécessaires à la navigation sur l'ensemble du port

- Le désensablement du chenal d'accès au bassin à flot au moyen d'engins mécaniques. Cet entretien est annuel et il consiste en le prélèvement d'un volume de sable, compris entre 30 000 m³ et 45 000 m³. Ce sable est ensuite utilisé pour le rechargement des plages de Barneville-Carteret et de Saint-Jean-de-la-Rivière qui subissent régulièrement une érosion marine, ce qui permet un maintien de ces plages et une lutte contre le recul du trait de côte.
- Le dragage du bassin à flot au moyen d'une drague aspiratrice. Cet entretien a lieu tous les 10 ans et il consiste en la remise en suspension, en mer à marée descendante, via une conduite de refoulement, d'un volume maximum de sédiments marins de 60 000 m³. Ces sédiments ne présentent pas de pollution au regard de la réglementation et ils sont refoulés en un point qui favorise leur dispersion en mer en période hivernale.

Il demande aux Conseillers de bien vouloir, à titre individuel, aller émettre leur avis sur le registre d'enquête.

Tony ALFEREZ précise que sur le site de dématérialisation, 59 avis ont été émis dont environ 80% de favorables.

Monsieur le Maire précise en effet que cette enquête publique au titre de la Loi sur l'Eau est importante car l'autorisation, si elle est donnée, portera sur 10 ans. Il donne quelques explications notamment que les sédiments, analysés, ne sont pas pollués et que pour l'enlèvement du banc de sable, c'est fondamental pour le rechargement des plages et la défense contre la mer.

Bertrand LADUNE, au nom de Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL précise que le rapport d'enquête fait 370 pages et qu'ils ont tous les 4 travaillé sur une synthèse qu'il propose de présenter.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Bertrand LADUNE présente la synthèse tout en expliquant que le document est bien fait. Ils ont extrait quelques parties qui leur ont posé questionnement pour la suite, notamment sur la « tuyauterie ». Il explique les questions à se poser, les accès, le reversement des sédiments proche du rivage... Leur conclusion est qu'ils sont évidemment favorables au dragage du bassin, mais le clapage est-il l'unique solution ? la solution du dépôt sur les parcelles des terrains des grèves semble pour eux plus appropriée.

Monsieur le Maire rappelle effectivement que la commune a acheté ces terrains aux consorts Drouet dans cette optique et lorsque la gestion du port a été confiée à la SPL, le Département de la Manche a envisagé son rachat dans le même but, ces terrains étant situés à proximité du port, c'était la solution idéale.

Mais, les autorités environnementales refusent cette proposition, il rappelle qu'en fin d'année, le Préfet a autorisé par arrêté l'enlèvement des sédiments déposés sur la parcelle ZD 72 en 2008, pour de l'amendement agricole, mais refuse catégoriquement tout nouveau dépôt.

Il rappelle également que si la digue du terrain des grèves était classée et gérée par la GEMAPI, les dépôts pourraient se faire. C'est pourquoi il a longuement insisté auprès du Cotentin pour qu'ils prennent en charge cette digue.

Après d'autres discussions, toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'enquête publique en cours.